

COMPTE RENDU **de la séance du** **CONSEIL MUNICIPAL du 30 août 2021**

(Exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 30 août à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de La Ravoire dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Alexandre GENNARO, maire.

Présents :

Monsieur Alexandre GENNARO
Monsieur Jean-Louis LANFANT
Madame Chantal GIORDIA
Monsieur Fabien GRILLOT
Monsieur Grégory BASIN
Madame Émilie DOHRMANN
Monsieur Samuel CAILLAULT
Madame Karine POIROT
Monsieur Xavier TROSSET
Monsieur Jean-Yves ROUIT
Madame Cécile RYBAKOWSKI
Monsieur Saïd SERBI

Madame Cécile MÉRIGUET
Madame Sandrine MAZZUCA
Monsieur Frédéric RICHARD
Madame Morvarid VINCENT
Monsieur Clément DUMON
Madame Samira KISSOUM MAKHLOUFI
Monsieur Jérôme FALLETTI
Madame Émilie MÉDARD
Monsieur Frédéric BRET
Madame Viviane COQUILLAUX
Madame Marie-Hélène MENNESSIER
Monsieur Yannick BOIREAUD

Absents représentés :

Conformément à l'article L.2121-20 du CGCT ont donné pouvoir de voter en leur nom :
Madame Joséphine KUDIN à Monsieur Alexandre GENNARO
Madame Flavie VARRAUD-ROSSET à Monsieur Frédéric BRET

Absents excusés :

Madame Isabelle CHABERT

Absents :

Monsieur Thierry CULOMA

Monsieur Thierry Gérard

Convocation du Conseil municipal envoyée le lundi 23 août 2021.
Affichage de la convocation le lundi 23 août 2021.

Hôtel de ville

Boîte Postale 72
73491 La Ravoire cedex
Tél. 04 79 72 52 00
Fax 04 79 72 74 84
www.laravoire.com

Le Conseil Municipal, après avoir désigné Madame Karine POIROT comme secrétaire de séance :

- **DÉCIDE**, à l'unanimité de rembourser la somme de 16€ à Monsieur Mathias PAYET qu'il a avancée pour acheter de l'équipement professionnel.
- **DÉCIDE**, à l'unanimité, que l'éclairage public sera interrompu la nuit, de minuit à 5 heures, selon les horaires précisés par arrêté municipal à compter du 1^{er} octobre 2021.
- **DÉCIDE**, à l'unanimité, de mettre en place la commission de voirie et **APPROUVE** le projet de règlement intérieur de cette commission.
- **DÉCIDE**, à l'unanimité, de créer deux emplois non permanents d'agents de surveillance des écoles, à temps non complet à raison de 16h et 20h hebdomadaires sur le grade d'adjoint technique.
- **APPROUVE**, à l'unanimité (dont 3 abstentions : Mme Viviane COQUILLAUX – Mme Marie-Hélène MENNESSIER – M. Yannick BOIREAUD), les termes de la convention de subvention de 50 000 euros maximum pour une durée de deux ans minimum et trois ans maximum par poste, versée par la Caisse des Dépôts dans le cadre du dispositif conseiller numérique France Services et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention ou toute pièce nécessaire à l'obtention de cette subvention.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, les termes de la convention de servitude de passage d'une canalisation d'eaux usées sur la parcelle N 110, propriété privée de la commune supportant les jardins familiaux, au profit de Madame Nelly Bérout qui assume les frais d'acte et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce document au nom de la commune.
- **AUTORISE**, à l'unanimité, la vente auprès des particuliers des documents retirés des collections et présentant un état correct, **ADOpte** les traits suivants : 1€ pour les livres enfants et jeunesse, 3€ pour les livres adultes, 4€ pour les livres documentaires et livres d'art.

Le Maire,
Alexandre GENNARO

